



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :

52

Présents :

24 jusqu'à 18h20, puis 26

Votants :

50 jusqu'à 18h20, puis 52

Secrétaire de séance :

Pascal BOZEC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILGOMARCH :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Franck BERTHET
QUERRIEN :	Stéphane CADO
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ (arrivée à 18h20), Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT (arrivée à 18h20), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVoux)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2020-263

VIE COURANTE
17- EAU ET ASSAINISSEMENT

Tarif domestique eau potable 2021 (annexe)

La délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 a fixé le cadre d'actions liées au transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019 et dans lequel il est prescrit le strict maintien de toutes les structures tarifaires et tarifs eau et assainissement du territoire en 2019 et en 2020.

Les études tarifaires, commandées à l'automne 2019 pour définir les futures structures tarifaires ainsi que les mécanismes de convergence, ont été suspendues en 2020 en raison de toutes les conséquences de la crise sanitaire.

Il est donc proposé de maintenir en 2021 les structures tarifaires et le tarif domestique eau potable du territoire.

La grille tarifaire 2021 est jointe en annexe.

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le tarif domestique eau potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 et figurant dans la grille tarifaire jointe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le tarif domestique eau potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 et figurant dans la grille tarifaire jointe.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC





**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

TARIF 2021 EAU ET ASSAINISSEMENT

⇒ TARIF DOMESTIQUE EAU POTABLE HT (TVA 5,5 %)

Commune	Tarif			
ARZANO	Abonnement :	-	U	60,00 €
	Consommation :	0 à 1 000 m ³	M ³	1,65 €
		> 1 000 m ³	M ³	0,95 €
BANNALEC	Abonnement :	-	U	44,25 €
	Consommation :	0 à 500 m ³	M ³	1,48 €
		501 à 5 000 m ³	M ³	0,98 €
		> 5 000 m ³	M ³	0,75 €
BAYE	Abonnement :	-	U	37,32 €
	Consommation :	0 à 300 m ³	M ³	1,17 €
		> 300 m ³	M ³	0,88 €
	CTMA (redevance pour l'amélioration de la qualité de l'eau) :	-	M ³	0,023 €
CLOHARS-CARNOËT	Part Quimperlé Communauté			
	Abonnement :	-	U	44,4500 €
	Consommation :	0 à 40 m ³	M ³	0,6500 €
		41 à 300 m ³	M ³	0,5359 €
		> 300 m ³	M ³	0,1300 €
Incidence importation eau du Zabrenn en Quimperlé :	-	M ³	0,1400 €	
GUILLIGOMARC'H	Abonnement :	-	U	60,00 €
	Consommation :	0 à 500 m ³	M ³	1,20 €
		> 500 m ³	M ³	0,85 €
	Abonnement :	-	U	37,32 €
	Consommation :	0 à 300 m ³	M ³	1,17 €
		> 300 m ³	M ³	0,88 €
	CTMA (redevance pour l'amélioration de la qualité de l'eau) :	-	M ³	0,023 €
LOCUNOLÉ	Abonnement :	-	U	38,40 €
	Consommation d'un particulier :	0 à 100 m ³	M ³	1,36 €
		> 100 m ³	M ³	1,88 €
	Consommation d'un professionnel :	• Consommation annuelle < 300 m ³	M ³	1,36 €
		• Consommation annuelle 0 à 100 m ³	M ³	1,36 €
> 100 m ³		M ³	1,19 €	
MELLAC	Abonnement :	-	U	37,32 €
	Consommation :	0 à 300 m ³	M ³	1,17 €
		> 300 m ³	M ³	0,88 €
	CTMA (redevance pour l'amélioration de la qualité de l'eau) :	-	M ³	0,023 €

Commune	Tarif			
MOËLAN/MER	Part Quimperlé Communauté			
	Abonnement :	-	U	44,4500 €
	Consommation :	0 à 40 m ³	M ³	0,6500 €
		41 à 300 m ³	M ³	0,5359 €
		> 300 m ³	M ³	0,1300 €
	Incidence importation eau du Zabrenn en Quimperlé :	-	M ³	0,1400 €
QUERRIEN	Abonnement :		U	34,12 €
	Consommation :	0 à 100 m ³	M ³	1,20 €
		101 à 500 m ³	M ³	0,87 €
		> 500 m ³	M ³	0,68 €
	Frais d'accès au service :		U	23,70 €
QUIMPERLÉ	Abonnement pour compteur ø :	15 à 40 mm	U	26,00 €
		50 à 60 mm	U	92,00 €
		80 mm	U	121,00 €
		100 à 125 mm	U	138,00 €
		150 mm	U	315,00 €
	Consommation :	0 à 150 000 m ³	U	1,14 €
	CTMA (redevance pour l'amélioration de la qualité de l'eau) :	-	M ³	0,02 €
RÉDÉNÉ	Abonnement :	-	U	58,00 €
	Consommation :	0 à 300 m ³	M ³	1,20 €
		> 300 m ³	M ³	0,90 €
RIEC/BÉLON	Part Quimperlé Communauté			
	Abonnement :	-	U	44,4500 €
	Consommation :	0 à 40 m ³	M ³	0,6500 €
		41 à 300 m ³	M ³	0,5359 €
		> 300 m ³	M ³	0,1300 €
	Incidence importation eau du Zabrenn en Quimperlé :	-	M ³	0,1400 €
SAINT-THURIEN	Abonnement :	-	U	51,09 €
	Consommation :	0 à 50 m ³	M ³	1,08 €
		51 à 250 m ³	M ³	0,93 €
		> 250 m ³	M ³	0,76 €
SCAËR	Abonnement :	-	U	37,15 €
	Consommation :	0 à 15 m ³	M ³	2,41 €
		16 à 30 m ³	M ³	1,44 €
		31 à 250 m ³	M ³	1,32 €
		251 à 600 m ³	M ³	1,36 €
		601 à 5 000 m ³	M ³	1,22 €
		> 5 000 m ³	M ³	0,81 €
TRÉMÉVEN	Abonnement :	-	U	52,90 €
	Consommation :	0 à 40 m ³	M ³	1,11 €
		41 à 100 m ³	M ³	1,26 €
		101 à 120 m ³	M ³	1,51 €
		> 120 m ³	M ³	1,91 €